

## ENQUETES PUBLIQUES Année 2011-2012

- **Suite EP : Modification PLU n° 3 : Ouverture à urbanisation de la zone 2AU du PETIT GAVY :**  
Suite aux non-conformités relevées dans le dossier d'enquête publique, SPCNE a envoyé plusieurs courriers à la Mairie avec copie au Tribunal Administratif, celui-ci nous a répondu en mai 2011 qu'il n'était compétent qu'en matière de contentieux. SPCNE a donc répondu le 09/06/2011 au Greffier en chef du TA pour préciser que l'association voulait les sensibiliser sur le rôle et les responsabilités du Commissaire Enquêteur concernant le contenu des dossiers d'enquêtes, la Mairie dans ce cas précis se déchargeant totalement sur le Commissaire enquêteur.
- **Suite EP : Modification PLU n°4, et celle n°5 sur l'Institution d'une servitude d'inconstructibilité temporaire sur le Front de Mer à St-Nazaire :**  
Dépôt des « Remarques SPCNE » auprès du Commissaire enquêteur le 15 février 2011.  
Reçu de la Sous-Préfecture le « Rapport et conclusions du commissaire enquêteur » le **20 juillet 2011**.
- **Suite EP : Institution de servitudes d'utilité publique sur et autour du site du CET de CUNEIX :**  
Dépôt des « Remarques SPCNE » le 28 avril 2011. Reçu de la Préfecture le « Rapport et conclusions du commissaire enquêteur » avec en annexe le mémoire de réponse de la Carene le **8 août 2011**. Reçu du Préfet, le **16 août 2011**, la réponse à l'envoi de nos remarques du 28 avril 2011 où il répond point par point à nos inquiétudes.
- **EP du 09/05/2011 au 10/06/2011 : Demande d'autorisation sollicitée par la Carene au titre de l'article L 124-1 du code de l'environnement, en vue d'être autorisée à procéder à l'aménagement de la ZAC Nord de Saint-Nazaire:**  
Dépôt des « Remarques SPCNE » le 10 juin 2011 avec avis défavorable, relevant que la proximité de cette ZAC avec les zones RAMSAR, ZPS, SIC, ZICO, ZNIEF I, et ZNIEFF II, interdit tout type de construction ou aire de stationnement, que les mesures prévues pour le traitement des eaux pluviales sont insuffisantes et la demande de dérogation est inacceptable.  
La Commissaire enquêteur a donné un avis favorable à la construction d'un parking mais un avis défavorable sur le projet de constructions de bureaux (dossier non abouti). Cependant le projet présenté au CODERST a été accepté. De sorte que la construction des bureaux sera réalisée. Les associations environnementales (dont SPCNE) qui avaient émis un avis défavorable sur le projet seront vigilantes sur l'application des mesures compensatoires
- **EP du 30/05/2011 au 30/06/2011 : Modification PLU n°6 : Ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AU du Préhembert.**  
Dépôt des « Remarques SPCNE » le 30 juin 2011, avec copie au Préfet le 8 juillet. SPCNE demande que les distances par rapport à la RD 492 soient respectées. Nous n'avons pas pu obtenir une copie du « Rapport et conclusions du commissaire enquêteur », nous avons dû le consulter en Mairie.
- **EP du 16/06/2011 au 19/07/2011 : Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour le projet d'aménagement de la ZAC du Coulvé Québrais :**  
Dépôt des « Remarques SPCNE » le 19 juillet 2011, avec copie au Préfet le 22 juillet. Reçu le « Rapport et conclusions du commissaire enquêteur » en décembre 2011.
- **EP du 02/05/2012 au 08/06/2012 : Modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; Corrections et adaptations mineures, modification des périmètres ABF, mise en place de nouvelles Orientations d'Aménagement :**  
SPCNE a déposé ses remarques le 08 juin 2012.